



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

orphelins

Question écrite n° 14149

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur certains traitements inégalitaires existant encore entre certaines catégories de victimes de la guerre, de la déportation et de la résistance. C'est le cas notamment de certains orphelins de victimes mortes en déportation ou massacrées pour des faits de résistance. Une commission spéciale devait être envisagée pour examiner les cas particuliers non encore traités. Il lui demande quel est l'état des travaux réalisés et des résultats obtenus.

Texte de la réponse

Ainsi que le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants l'a annoncé au Parlement lors des débats budgétaires pour 2008, il a chargé le préfet Jean-Yves Audouin d'une mission d'étude juridique et financière concernant la question des orphelins de guerre. Conformément à la demande des parlementaires en séance, les recommandations de cette mission seront présentées en juin 2008. Elles seront ensuite examinées par une commission consultative qui comprendra les associations concernées, y compris celles du monde combattant, à l'automne 2008. Le Gouvernement prendra ensuite les décisions qu'il estimera conformes à l'intérêt général.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14149

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 janvier 2008, page 130

Réponse publiée le : 26 février 2008, page 1615